

FORMATION AUXILIAIRE AMBULANCIER

Réf de l'action : MEN H9093.PR indice 01 du 31/01/2024

OBJECTIFS

PROFESSIONNELS

Être capable de :

- Appliquer les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections
- Assurer les gestes adaptés à l'état du patient, dans toute situation d'urgence
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients
- Assurer la sécurité du transport sanitaire
- Organiser son activité professionnelle dans le respect de la déontologie, des règles et des valeurs de la profession
- Établir une communication adaptée au patient et son entourage

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toutes personnes souhaitant travailler dans le domaine du transport sanitaire.
- Être titulaire du permis de conduire catégorie B hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité.
- Avoir obtenu l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite des véhicules sanitaires après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R.221-10 du code de la route.
- Avoir obtenu le certificat médical de non contre - indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé et le certificat médical de vaccination conformément à l'article L.3111-4 du code de la santé publique.
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

PROGRAMME/CONTENU

- Hygiène et prévention : prévention des infections, précautions standards, précautions complémentaires.
- Gestes d'urgence : protection, alerte, mise en oeuvre des gestes de secours et d'urgence adaptés, bilan, installation du patient en position d'attente et conditionnement du patient en vue de son évacuation.
- La démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients.
- Mesure des paramètres vitaux.
- Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU niv.2).
- Gestes et manutention : règles d'ergonomie, manipulation, brancardage et transfert.
- Déontologie : rôle et mission de l'auxiliaire ambulancier, règles de prise en charge des transports, documentation et cadre réglementaire.
- Règles du transport sanitaire : déontologie, gestion administrative du transport, respect des règles de sécurité.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis.
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MOYENS HUMAINS

- Formateurs permanents FORMASANTÉ
- Professionnels en activités (chefs d'entreprise de transport sanitaire, ambulanciers, infirmiers, formateurs AFGSU premiers secours, etc...).
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : cf. site www.mendiboure-formation.fr

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de cours théoriques et plénière, de travaux pratiques dirigés et de simulations en sous-groupes, étude de cas concrets.
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : un memento "Gestes et soins d'urgence".

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Évaluation au travers de mises en situation professionnelle.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée en fin de formation.
- Présence à la totalité de la formation obligatoire.

SANCTION VISÉE :

- Une attestation de formation en auxiliaire ambulancier.
- Une attestation de formation aux gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU)
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF.

Organisme agréé : FORMASANTÉ cf. site www.mendiboure-formation.fr

EFFECTIFS

8 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum.

HORAIRES

Cf. site www.mendiboure-formation.fr

DURÉE DE LA FORMATION

91 heures - 13 jours